

*Chemins de fer—Loi*

On nous a dit que le gouvernement avait présenté cette mesure dans le but de réduire le déficit. Regardons la réalité en face. Les sommes ainsi perçues ne vont certainement pas faire grand-chose pour résorber le déficit. Il faudrait percevoir 6 millions de dollars par an pour recouvrer le coût de la réglementation des télécommunications.

Il faut bien se dire, dès le départ, que le gouvernement ne réduit pas le déficit. Il cherche plutôt à réduire la vitesse à laquelle ce dernier augmente, mais le déficit continue à s'accroître. Nous avons accumulé un énorme déficit qui ne cesse de croître.

Pour le résorber, il faudrait suivre l'exemple du gouvernement de Tommy Douglas, en Saskatchewan. Ce gouvernement CCF a réduit le déficit que les gouvernements libéraux précédents avaient accumulé. En même temps, il a dépensé l'argent des contribuables à très bon escient en étant le premier à instaurer des programmes sociaux au Canada. Malheureusement, ce projet de loi n'est pas à la hauteur des initiatives de Tommy Douglas ou du CCF ou NPD.

Le gouvernement veut réduire la croissance du déficit et cela en percevant des droits auprès du secteur des télécommunications par l'entremise du CRTC. Le principe du recouvrement des coûts est parfaitement raisonnable. D'autres industries l'ont adopté. Par exemple, les cultivateurs qui bénéficient de la réglementation de la commercialisation des produits de ferme paient pour ce service. C'est certainement équitable et je pense qu'il n'y a rien à redire non plus au modèle proposé ici. Je ne vois aucune objection au recouvrement des coûts que prévoit le projet de loi, mais j'ai plusieurs réserves à émettre.

Nous avons vu un très mauvais exemple de recouvrement des coûts dans le cas de l'enquête Forget. Ce sont les chômeurs qui vont devoir payer les 6 millions de dollars que coûte cette enquête. Au lieu de prélever cet argent sur ses recettes générales, le gouvernement va le prendre dans la caisse d'assurance-chômage. C'est un très mauvais exemple de paiement par l'utilisateur.

Il n'y a rien à redire au principe du paiement par l'utilisateur qui se trouve dans cette mesure. Mais regardons la réalité en face. Cette industrie gagne beaucoup d'argent. Si le gouvernement voulait vraiment s'attaquer au déficit, il le ferait au moyen de l'impôt sur les sociétés qui lui offrirait un champ d'action beaucoup plus vaste. La secrétaire parlementaire a dit que, pour s'attaquer au déficit, il fallait faire un grand nettoyage dans le secteur public. Selon moi, il vaut mieux faire payer des impôts à ceux qui en ont les moyens. Il y a 79 000 sociétés prospères qui enregistrent des bénéfices sans payer un sou d'impôt. Si nous cherchions sérieusement à réduire le déficit et à nous montrer équitables, nous nous attaquerions à ces sociétés plutôt qu'aux abonnés du téléphone.

Si le CRTC a raison, il faudra environ 6 millions de dollars pour couvrir ces frais. Le CRTC réalise déjà un profit en faisant payer le secteur de la radiodiffusion. Ce dernier lui verse environ 25 millions par an alors que son administration coûte environ 19 millions. Il serait équitable de faire payer 6 millions au secteur des télécommunications. Si le secteur de la radiodiffusion acquitte des droits couvrant le coût de sa réglementation, pourquoi devrait-il subventionner le secteur des télécommunications? Néanmoins, il est vrai que le CRTC lui fait

payer un montant supérieur au coût du service. Dans un certain sens, il s'agit d'un impôt indirect. Ce n'est pas, selon moi, une façon très saine de procéder.

Les sociétés pourraient payer plus d'impôts. Ces six millions que le secteur des télécommunications devra payer ne représentent pas une grosse somme. Les bénéfices de Bell Canada sont de l'ordre de un milliard par an.

À mon avis, le porte-parole du parti libéral s'est montré trop alarmiste quant aux hausses que ces droits entraîneraient pour les consommateurs. Même si ces derniers paient la note, la différence sera vraiment minime. Bien sûr, il n'y a aucune raison de faire payer les consommateurs et je ne pense pas que le CRTC devrait le permettre. Ce serait déraisonnable. Ce secteur réalise des profits très substantiels. Il exerce un monopole et il n'y a donc aucune raison pour que les consommateurs paient ces frais supplémentaires.

La loi ne précise pas que les compagnies n'auront à payer que le coût de leur réglementation. Le gouvernement a dit que ces droits devaient lui permettre de rentrer dans ses frais, mais la loi ne le précise pas. Peut-être faudrait-il la rendre parfaitement claire à ce sujet.

La loi prévoit également un recouvrement rétroactif. Je ne veux pas être alarmiste étant donné que les sommes en jeu sont relativement minimes pour cette industrie, mais le principe de la rétroactivité est très critiquable. Il faudrait certainement y regarder de plus près.

J'ai des réserves à émettre également en ce qui concerne l'approbation du Conseil du Trésor. Selon le projet de loi, le CRTC peut faire des règlements pour imposer des droits, des redevances ou des frais sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor. Quel devrait être le rôle de ce dernier? Si nous estimons que le CRTC doit fonctionner sans lien de dépendance, pourquoi le Conseil du Trésor interviendrait-il à ce titre?

Pourquoi la loi ne préciserait-elle pas très clairement ce qui sera perçu, pas le montant financier, mais les critères de perception? Le texte ne précise pas si la redevance concerne exclusivement le recouvrement des coûts. Dans le cas de la radiodiffusion, il ne s'agit pas simplement de recouvrement des coûts, mais de réalisation de bénéfices. Il est assez paradoxal que le CRTC fasse des bénéfices dans le secteur de la radiodiffusion. Le CRTC ne gagne pas l'argent que lui verse le Trésor public car il gère le secteur de la radiodiffusion de façon lamentable. Il a trahi le public sur des questions comme la représentation des femmes, le contenu canadien et la création d'emplois pour les auteurs de théâtre, les écrivains, les acteurs canadiens et autres.

Dans le cas du secteur des télécommunications, le projet de loi C-4 tombe à point. On le présente au moment où le CRTC vient de prendre une excellente décision à propos de l'industrie des télécommunications. Tous les Canadiens constatent avec plaisir que cette décision sert l'intérêt public et les consommateurs. Le CRTC a effectivement fait un bon travail, mais c'est un travail qui ne lui a pas rapporté un sou. En revanche, il gagne son argent auprès d'un secteur dans lequel son travail n'est vraiment pas à la hauteur.